



BUREAU DU 24 MARS 2021				
DELIBERATION N°	B2021	03	24	01

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 18 mars 2021
- Nombre de membres en exercice : 26
- Nombre de membres présents (sur site ou à distance) : 23
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nombre de membres absents et excusés : 03

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20210324-B2021032401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2021

Publication : 25/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



SÉCURITÉ ET SÛRETÉ NUMÉRIQUE ENGAGEMENT DANS LE PARCOURS NUMÉRIQUE RESPONSABLE AUTORISATION

Le quorum constaté,

Le Bureau du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°C20200909_07 du Comité en date du 09 septembre 2020 accordant notamment délégation au Bureau pour les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution ou le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures et services qui ne peuvent être passés sans formalités préalables et selon une procédure adaptée, en raison de leur montant, et approbation des avenants subséquents ;

Vu les dispositions I à IV du chapitre II de l'article 6 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Jean-Marie ROYER,

Considérant que dans le cadre de la COP21 Rouen Normandie, entreprises et administrations peuvent bénéficier d'un accompagnement opérationnel spécialement conçu pour mettre en œuvre de nouvelles actions permettant de lutter contre le réchauffement climatique et déclinant leurs engagements sur le numérique¹ ;

Considérant que le SMEDAR est présent dans cette coalition numérique responsable ;

Considérant que les usages du numérique sont en effet au cœur des enjeux : 5.2 % des émissions de gaz à effet de serre sont ainsi liées au numérique, soit autant que le transport aérien. Les actions numérique responsable peuvent limiter cet impact ;

¹http://www.notrecop21.fr/sites/default/files/COP21%20Programme%20numerique%20responsable%20VF_0.pdf

Conçu par la coalition « numérique responsable », le parcours numérique responsable comprend notamment des formations, des conseils d'experts, une boîte à outils, des réunions collectives d'échange, etc... dispensés à titre gratuit.

Considérant que le parcours est constitué :

- D'une formation de 3 jours ;
- De 3 ateliers d'échanges avec les différents participants sur la durée du programme ;
- De la mise en place d'un plan de 10 actions à mettre en œuvre dans les 18 mois.

Considérant par ailleurs que le programme de la formation est le suivant :

- Connaître les principes de base appliqués au numérique ;
- Détailler les sources principales d'impacts environnementaux et sociaux du système d'information ;
- Définir des actions clés pour optimiser la gestion du système d'information.

Considérant enfin que le SMEDAR souhaite aujourd'hui s'engager dans ce programme de formation et de mise en œuvre d'actions ;

Ayant entendu le rapport du Vice-Président et après en avoir débattu :

- Autorise à l'unanimité le Président du SMEDAR à signer le formulaire d'engagement dans le parcours d'accompagnement² et à régler toute question qui pourrait naître de son exécution ;
- Désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Marie ROYER, Vice-président à la sécurité et à la sûreté numérique, en tant qu' élu en charge du suivi de l'opération.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

²<http://www.notrecop21.fr/sites/default/files/coalition/Num%C3%A9rique%20responsable/COP21%20Num%C3%A9rique%20responsable%20Formulaire%20d'inscription.pdf>